

**Sport de haut niveau - «Contrats d'objectifs sports individuels» -
Répartition au titre de l'année 1999**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors de sa séance du 16 décembre 1991, le Conseil Municipal approuvait le principe de l'application des Contrats d'Objectifs aux Clubs Sportifs Bisontins «Sports Individuels».

Au cours de la réunion du 17 mars 1999, la Commission des Sports retenait, compte tenu des critères élaborés et des résultats obtenus par les clubs bisontins concernés, les propositions de subventions suivantes :

Clubs	Total 1999
La Française	13 500 F
La Saint-Claude	21 600 F
Amicale Motocycliste du Doubs	5 400 F
SNB Canoë-Kayak	140 400 F
BRC Tennis	13 500 F
Etrier Bisontin	16 740 F
Doubs Sud Athlétisme	8 100 F
CPB	64 800 F
Balise 25	13 500 F
Centre Ecole Parachutisme	43 200 F
FC Judo	140 400 F
SNB Aviron	8 100 F
Centre Handicapés Pierre CROPPET	14 500 F
IKS ASEP	10 800 F
Opération GHANI YALOUZ - SYDNEY 2000	33 000 F

Le montant de cette dépense, soit 547 540 F sera prélevé sur le chapitre 92.40.6574.90012 - code service 20300 du Budget Primitif 1999.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.

Récépissé préfectoral du 20 mai 1999.